



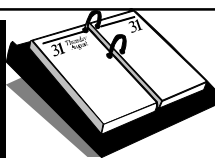
Lettre du Maire

Et de la majorité municipale

Lettre N° 2

Lundi 1er Novembre 2004

Responsable de la Rédaction & de la Publication:
Jean-Paul GOYHENECHÉ



L'AGENDA DU VILLAGE

Anniversaire de l'armistice

Jeudi 11 Novembre 2004

Le conseil Municipal et les anciens combattants vous invitent à commémorer le 86ème anniversaire de l'armistice de la guerre de 14-18: **rassemblement à 11 heures 15 devant le monument.**

La section des anciens combattants organisent un repas après la cérémonie, contacter un des dirigeants si vous voulez y participer.

Visite du Conseiller Général

Mercredi 10 Novembre 2004



Monsieur **Jean-Luc LANOUIHL**, notre conseiller Général, tient une permanence à la Mairie ce jour-là à partir de 18 heures 30.

Venez lui poser vos questions!

Bourse des jouets du Comité des Fêtes

Samedi 20 Novembre

Le Comité des fêtes organise une bourse des jouets de 10 heures à 18 heures dans la salle de l'ancienne école.

Soirée repas « show »

du Comité des Fêtes

Samedi 27 Novembre

Pour fêter le beaujolais nouveau, le Comité des fêtes organise un repas « show »:

s'inscrire auprès des responsables de l'Association.

Editorial

Passée la saison estivale, pendant laquelle l'activité municipale se ralentit, les projets, les dossiers et les problèmes, plus ou moins laissés en dormance réapparaissent.

Quels souvenirs laissera cet été 2004? Un incendie, grave pour les biens matériels et par les conséquences qu'il aurait pu avoir, mais qui a heureusement épargné les vies humaines. Un accident mortel qui a endeuillé le village, et laissé une famille dans la douleur et la peine...

Et puis il y a le cortège habituel des petits actes d'incivisme de la vie quotidienne: les animaux qui divaguent, les locataires de la salle qui font du tapage nocturne, les jeunes qui chahutent autour de l'abribus, la paille qui jonche le bord des rues... Et encore des cochonneries un peu partout sur les chemins ruraux. Oh bien sûr, on n'est pas au niveau du grand banditisme. Mais tous ces accrocs au code de bon voisinage finissent par empoisonner l'existence de ceux qui désirent vivre en toute quiétude dans un environnement propre et bien tenu...

Enfin, comme le Maire n'a plus le droit de dire quoi que ce soit sur ce genre d'incivilités, je vous laisse le soin de faire comme beaucoup de bons citoyens au-dessus de tout soupçon: aller porter plainte à la gendarmerie!

:-) JPG

RECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES...

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en Avril dernier, le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Luc MARTIN, a exprimé son avis. Je vous en livre ici les conclusions:

« ...Le nouveau classement proposé par Monsieur le maire et les Conseillers Municipaux n'a suscité aucune opposition de la part des habitants de la commune pendant le temps où tout désaccord pouvait être manifesté. Du 5 au 27 avril 2004 inclus, un registre a été ouvert à la mairie: Mme Neute, M. et Mme Boucher Roland y ont porté leurs remarques et réclamations.

- Une lettre cosignée par M. et Mme Poirier, M. et Mme Watton, M. et Mme Babugeon, M. et Mlle Gancarski a été envoyée à Monsieur le Maire et dont la copie a été remise au commissaire enquêteur.

- Le mercredi 12 mai 2004, de 17 à 19 heures, en la mairie d'Ugny le Gay, le commissaire enquêteur a entendu M. Waton et Mme Boucher, venus pour le rencontrer.

Les personnes ayant manifesté leurs remarques par écrit ou verbalement ne contestent pas ce projet de nouveau classement. Voici pour chacune la synthèse de ses remarques et l'avis du commissaire enquêteur :

1/ La proposition de Mme Neute pour acquérir la partie du Chemin du Tour de Ville longeant sa propriété. Ce chemin permet en fait à Mme Neute de rentrer plus facilement dans son garage et donne à M. Boucher l'accès à la parcelle de terre qu'il exploite derrière la maison de Mme Neute : il conviendrait donc que ce chemin reste communal et ne soit acquis ni par Mme Neute, ni par M. BOUCHER.

2/ Les demandes conjointes Poirier-Waton-Babugeon-Gancarski : Ces personnes n'attendent pas le classement de la rue du Bosquet Desthouy sur toute sa longueur et acceptent la longueur prévue dans le projet, à savoir 58 mètres. Ils se montrent préoccupés par l'état du chemin qui prolonge cette rue derrière leurs propriétés respectives : ce chemin est très peu fréquenté et se trouve envahi de mauvaises herbes qui se développent dans leurs terrains. Depuis plusieurs années déjà, ils se chargent de la tonte de ces herbes, mais sont particulièrement gênés si un engin agricole vient à passer, créant de profondes ornières qui

rendent la tonte tout à fait difficile. Elles demandent que la commune s'engage à assurer le fauchage et entretien régulier de ce chemin ou que celle-ci leur permette de se charger de la tonte dans les meilleures conditions. Le petit problème évoqué ici ne concerne pas vraiment le projet de classement puisqu'il se pose au delà de la longueur du nouveau classement accepté par tout le monde ; il semble bien qu'une solution pourra être facilement trouvée.

3/ Une demande particulière de M. et Mme Boucher: Le chemin réalisé sur la parcelle n°105 appartenant à M. Boucher permet de passer facilement de la rue de la Forge à la rue du Bosquet Desthouy et est emprunté par les camions qui se rendent à la ferme Boucher pour sa commodité. M. et Mme Boucher souhaitent que ce chemin soit stabilisé à la demande de la commune auprès des services de la DDE (le coût de ces travaux étant à la charge de la commune ou de M. et Mme Boucher qui sont prêts à envisager cette dépense). Cet aménagement ne pourrait-il solutionner le problème évoqué au paragraphe 2 ?

4/ Faut-il envisager le classement d'une partie du chemin rural de la Neuville en Beine à Ugny en voie communale ?

Cette proposition est avancée par M. et Mme Boucher qui exposent leurs difficultés à circuler dans ce chemin avec des engins agricoles à cause de l'étroitesse du pont qui franchit le Hélot et du mauvais état de ce chemin. Le reclassement de ce chemin avec élargissement du pont ne pourrait être décidé qu'après une étude plus approfondie car, s'il semble bien que d'autres agriculteurs utilisent ce chemin comme M. et Mme Boucher, il faut aussi tenir compte de sa longueur qui est supérieure à 120 mètres sans habitations, entre le centre du village et la bifurcation. »

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur la question. Voilà donc le nouveau classement décidé lors du conseil Municipal du 24 Juin:

N°	Dénomination de la voie	
1	Rue de la Forge	333
2	Rue Serpente	422
3	Rue Saint Martin	170
4	Rue du Bois Venet	107
5	Rue de l'étang d'Amour (portion)	102
6	Rue Querlène	192
7	Rue du Bosquet Destouy (portion)	125
8	Chemin de la croisette	120
9	Rue du Mont Hallot (portion)	60

Tri sélectif: Ça y est! On y est enfin arrivé!

Voilà, on savait que ça allait arriver... On savait pas trop quand, vu les imbroglios émanant de cette affaire, mais finalement on y est arrivé!

Apparemment, ça n'a pas l'air de trop mal se passer, à part quelques couacs au niveau du ramassage des déchets verts, les camions oublient parfois quelques citoyens... Cela a l'air d'à peu près bien fonctionner...

Cela dit, il en a fallu des tours et des détours pour en arriver là... Le Conseil Municipal de Chauny ayant fait le « forcing » pour changer la donne en proposant un montage financier quelque peu « aléatoire »...

On nous a peut-être un peu beaucoup embrouillé l'esprit avec ce foutu système d'amalgamer les transferts de charge des OM avec les dotations de solidarité découlant de la TPU. On nous a en tout cas masqué des déséquilibres tout à fait criants (et inadmissibles pourrait-on dire), dans la répartition de ces charges entre les communes. Il faut dire que ce montage de bric et de broc, proposé par je ne sais qui pour éviter je ne sais quoi, compte tenu des disparités des sources de financement du service OM de chaque commune, ne pouvait aboutir qu'à une répartition d'une extrême inégalité entre chaque contribuable de notre territoire, et ce même à service égal !

Et si presque toutes les communes tirent avantage du transfert au niveau financier, trois d'entre elles, voit le coût par habitant augmenter, et notamment LA NEUVILLE EN BEINE qui voit ses charges augmenter de 30% ! Dix communes voient les coûts des OM dans leur commune **baissés de plus de la moitié** ! Deux d'entre elles vont se retrouver avec un service qui va leur coûter à peine 2 ou 3 euros par habitant !

Enfin, même la TEOM intercommunale, malgré un taux unique, est inégalement répartie. En effet, par le jeu des écarts de cotation de la valeur locative des habitations de chaque commune, les prélèvements par habitant diffèrent dans une fourchette qui va de 10 à 34 euros, et ceci pour un service équivalent !

La conclusion de tout ça, c'est que nous aurions dû suivre la proposition du maire d'ABBECOURT, René PARIS, qui avait bien pressenti que la seule solution à peu près équitable pour tout le monde, bien que difficile à mettre en place eut été le **système de la redevance...**

Les projets de la Municipalité. La voirie communale

Depuis 1999, la commune n'a pas investi dans la voirie communale. Sachant qu'un projet voirie passe environ tous les 6 ans, nous avons l'espoir que celui que nous avons déposé dans le cadre du FDS (Fonds Départemental de Solidarité pour la voirie communale) soit réalisé avant la fin de ce mandat... Cela nous laisse du temps, puisque le législateur prévoit de reculer les futures élections municipales à 2008.

Mais les délais d'exécution ne sont pas le seul problème de nos futurs projets! Des citoyens de notre village ont attendu toute leur vie d'avoir des trottoirs, ils peuvent bien attendre un ou deux ans. La grande interrogation va être notre capacité à les financer. Où va-t-on trouver les 500 000 € pour financer ces projets sachant que l'excédent annuel qu'arrive tout juste à dégager la commune est de 10 000 euros?...

Il faut donc le résultat de 50 ans de budget pour pouvoir y arriver... Certes nous pouvons emprunter, même sur un siècle, aucune banque ne nous refusera de nous prêter de l'argent, sachant très bien que le remboursement est sans risque et issu de la poche des contribuables...

Mais si c'était le cas, alors les futurs maires de la commune n'auraient plus comme prérogative, que de fleurir le monument aux morts ou verbaliser les chiens qui divaguent. En effet, la commune n'aurait plus aucune marge de manœuvre pour financer les futurs projets.

Aujourd'hui en tout cas, le Conseil Municipal (ou ce qu'il en reste) a rempli sa mission: un dossier complet a été déposé auprès du FDS pour rénover la rue principale d'UGNY LE GAY, qui va de la rue Thunder à la route de GUIVRY, avec enfouissement des réseaux, restructuration des entrées du village, de la place de l'Eglise et enfouissement des réseaux. Les travaux pourraient avoisiner le million d'euros dont 40% seraient à la charge de la commune. Nous n'avons pas les moyens de financer ces dépenses sur nos fonds propres: il faudra donc emprunter sur 10 ou 15 ans. A nous de savoir ce que nous voulons. A nous de savoir si nous voulons investir maintenant, quitte à en supporter la charge dans l'avenir. A nous aussi de décider assez rapidement des projets que nous voulons mettre en œuvre parmi ceux que nous avons proposés dans notre projet Municipal pour la période 2001-2007!



LES ÉVÈNEMENTS DU VILLAGE

La fête patronale



Les membres actifs du Comité des fêtes avaient bien fait les choses! Le casse-gueule a fait sa réapparition cette année et le sosie de Frédéric François a ravi les habitants qui s'étaient déplacés...

Le 14 Juillet



Tout comme le 14 Juillet d'ailleurs! Merci à ceux qui sont venus aider à la mise en place et l'organisation de ces festivités estivales... Et tant pis pour ceux qui ont boycotté cet événement...

Secrétariat de Mairie:

Madame Michèle VALENZISI vous accueille toutes les semaines:

_de 9 heures à midi le mardi matin.

_de 15 heures à 19 heures le vendredi après-midi.

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Halloween



Le Comité des fêtes recevait les enfants d'Halloween le vendredi 29 Octobre pour une après-midi festive... Les enfants du village avaient

Le balltrap de la société de chasse



Les 11 & 12 septembre les chasseurs d'UGNY LE GAY organisaient leur balltrap annuel. Beaucoup de monde au méchoui et pendant tout le week-end. Bravo à nos chasseurs pour cette animation!

Opérations brioche Pour les papillons blancs

Marcel LELONG et Elisabeth THEVENIN ont assumé encore cette année la collecte destinée à l'APEI (association pour l'enfance handicapée). 225 euros ont été récoltés encore cette année: merci et bravo encore pour votre générosité!!!